

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 6 août 2018, le règlement suivant :

Règlement 1068-18 abrogeant le Règlement 935-13 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 015 800 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 20 316 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 4 septembre 2018. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 5^e jour de septembre 2018

Céline LeBlanc
Greffière